

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00987

Numéro SIREN : 822 396 123

Nom ou dénomination : 360 DMG EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2023 sous le numéro de dépôt 956

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
A IDENTIFICATION		5 rue du Collège	
Identification du destinataire		60350 COULOISY FRANCE	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées			
C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Non Si oui, nom du logiciel utilisé :	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant : Tél :	
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant : Tél :	

Nom adresse et téléphone de l'AGA ou de l'OMGA ou du viseur conventionné	n° d'agrément :	
Visa : CGA		Viseur conventionné

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %					
Bénéfice imposable à 28 %					
Bénéfice imposable à 15 %					
Déficit					2 057
2 Plus-values					
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)					
Plus-values à long terme au taux de 19%					
Autres Plus-values imposables au taux de 19%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%					
Plus-values exonérées art. 238 quindecies					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante		Entreprise nouvelle art. 44 septies	
Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
				Pôle de compétitivité	
				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
				Société d'investis- sements immobiliers cotée	
				Autres dispositifs	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
Bénéfice ou déficit exonéré				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
D IMPUTATIONS		Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %					

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065							
Formulaire néant							X
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.							
- Payées par la société elle-même							(a)
- Payées par un établissement chargé du service des titres							(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)							(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)							(e)
							(f)
							(g)
							(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%							(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							(j)
7. Montant des revenus répartis						total (a à h)	
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
J DIVERS							
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
	MVLT réalisée au cours de l'exercice						
	MVLT restant à reporter						

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					0
	Autres	014	13 494	016	2 699				10 795
Immobilisations corporelles		028		030					0
Immobilisations financières (1)		040		042					0
Total I (5)		044	13 494	048	2 699				10 795
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					0
	Marchandises	060		062					0
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					0
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070					0
	Autres (3)	072	7 124	074					7 124
Valeurs mobilières de placement		080		082					0
Disponibilités		084	937	086					937
Charges constatées d'avance		092		094					0
Total II		096	8 061	098	0				8 061
Total général (I + II)		110	21 555	112	2 699				18 856
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	5 000
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants						131	)	132	
Report à nouveau								134	-122 316
Résultat de l'exercice								136	-2 057
Provisions réglementées								140	
Total I								142	-119 373
Provisions pour risques et charges				Total II				154	
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								166	107
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	)	172	138 122
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	138 229
Total général (I + II + III)								180	18 856
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de	182			

				l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218			
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
Production immobilisée							224		
Subventions d'exploitation reçues							226		
Autres produits							230	1 500	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	1 500	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234		
Variation de stock (marchandises)							236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240		
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	1 940	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	)	244	268	
Rémunérations du personnel							250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
Dotations aux amortissements							254	1 349	
Dotations aux provisions							256		
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	3 557	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-2 057	
Produits et charges divers									
Produits financiers							(III)	280	
Produits exceptionnels							(IV)	290	
Charges financières							(V)	294	
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	-2 057	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	0	314	2 057	
Réintégrations										
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles						322				
Impôts et taxes non déductibles						324				
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions										
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986			342			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987						
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127						
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)				138						
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981						
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991						
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)				990						
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992						
Divers, dont :	Investissements outre-mer			344			350			
	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			345						
	Créance due au report en arrière du déficit			346						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	0	354	2 057		
Déficits										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)			122 316	dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372	2 057		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant										
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406	0		
Autres	410	13 494	412		414		416	13 494		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426	0		
Constructions	430		432		434		436	0		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446	0		
Installations générales agencements divers	450		452		454		456	0		
Matériel de transport	460		462		464		466	0		
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	0		
Immobilisations financières	480		482		484		486	0		
TOTAL	490	13 494	492	0	494	0	496	13 494	0	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500	1 349	502	1 350	504		506	2 699	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		510		512		514		516	0	
Constructions		520		522		524		526	0	
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	0	
Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	0	
Matériel de transport		550		552		554		556	0	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	0	
TOTAL		570	1 349	572	1 350	574	0	576	2 699	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)	591			
	596	585	597	599

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES									
										Formulaire néant									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice											
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606											
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607											
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646											
	Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		656											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666											
TOTAL		680		682		684		686											
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises											
Immobilisations incorporelles						700		705											
Terrains						710		715											
Constructions						720		725											
Installations techniques, matériel et outillage						730		735											
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745											
Matériel de transport						750		755											
Autres immobilisations corporelles						760		765											
TOTAL						770		775											
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																			
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)								780											
II DÉFICITS REPORTABLES																			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	122 316										
Déficits imputés								983											
Déficits reportables								984	122 316										
Déficits de l'exercice								860	2 057										
TOTAL des déficits restant à reporter								870	124 373										
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																			
Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI								995											
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)								996											
IV DIVERS																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381											
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant								380											

N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	17
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	1 500
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	1 500

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	1 940
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	268
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	2 208

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
-----------------------------	------------------------------------	-----	---

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF pour les mono-établissements)	117	0
--	-----	---

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL						2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						
					Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	50 000	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre et Nom patronymique		M MOHAMMAD FAISAL QURESHI HASHMI				
Nom marital		% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	25 000	
Date de naissance	30/06/1970	N° Département	99	Commune	MULTAN	
Adresse (N°, type et libellé voie)		4 HERON CLOSE				
Code Postal	WS86EH	Commune	BROWNHILLS	Pays	GB	
Titre et Nom patronymique		MME FARZANA MAHD				
Nom marital	HASHMI	% de détention	50,00	Nb de parts ou actions	25 000	
Date de naissance	16/01/1972	N° Département	99	Commune	SADWAAL	
Adresse (N°, type et libellé voie)		5 rue du Collège				
Code Postal	60350	Commune	COULOISY	Pays		

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS					
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905			Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant ☒

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

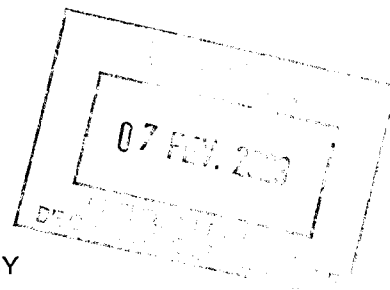
Formulaire néant ☒

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE		2069RCI	
Au titre d'un exercice ou d'une année civile			
		Néant	X
		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

360 DMG EUROPE
SAS au capital de 5000€
Siège social : 5 rue du collège – 60350 COULOISY
Siret : 82239612300017 – APE 4619B



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 juin à 17 heures,

Les associés sus-désigné se sont réunis en assemblée générale à 17h, sur la convocation adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par Mr Mohammad HASHMI, président de la SAS 360 DMG EUROPE.

Il a été établi une feuille de présence émargée par tous les associés présents. Cette feuille a été certifiée exacte par le président de l'assemblée.

Il en résulte que sont présents :

- Mr Mohammad HASHMI, propriétaire de 50% des parts totales
- Mme Farzana MAHD épouse HASHMI, propriétaire de 50% des parts totales

Les associés présents possèdent donc au total 100% des voix.

Mr Mohammad HASHMI est élu président de l'assemblée à la majorité des voix.

Le président rappelle l'ordre du jour figurant sur les convocations et après discussion, met aux voix la résolution suivante :

Première résolution

Les associés approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et se soldant par un déficit net de 2057 euros qui sera porté en report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

Le président de séance : Mr Mohammad HASHMI

